



Municipalité de Crassier

Au Conseil communal

Préavis no 9/2017

RAPPORT DE GESTION ET COMPTES EXERCICE 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles :

- 93 a) à g) de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, mis à jour le 1^{er} juillet 2013,
- 34 et suivants du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 mis à jour le 1^{er} avril 2004,
- 94 du Règlement du Conseil communal du 11 juillet 2016,

nous vous présentons ci-après le rapport de gestion de la Municipalité et les comptes de l'exercice 2016 que nous soumettons à votre approbation.

Le présent rapport relate les faits marquants et la marche de notre Commune durant l'année 2016.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil communal

Le Conseil communal a tenu 4 séances durant l'année 2016 sous la présidence de M. Pascal Contegat, Il s'est prononcé sur 13 préavis municipaux.

Municipalité

La Municipalité a tenu 42 séances durant l'exercice 2016.

Visite annuelle du Préfet

La tenue de l'administration communale n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière, suite à l'inspection de Monsieur le Préfet Jean-Pierre Deriaz, le 10 novembre 2016.

Délégation de compétence du Conseil communal à la Municipalité

Durant l'exercice 2016, la Municipalité n'a usé d'aucune compétence déléguée par le Conseil communal au début de la législature 2011/2016 et 2016/2021.

FINANCES

Conformément à l'art. 35b du Règlement sur la comptabilité des communes, la Municipalité a mandaté un réviseur externe pour vérifier la comptabilité, les comptes de fonctionnement et le bilan. Le rapport du vérificateur a été remis à la Commission de gestion du Conseil communal. Il est annexé au présent préavis.

Suivi des observations et remarques des années précédentes

Par la Commission de Gestion:

Le rapport de la Commission de Gestion concernant l'exercice 2015 ne comportait aucune remarque ou modification que la Municipalité aurait dû reporter ou exécuter pour l'exercice 2016.

Par le réviseur externe:

Le rapport du réviseur externe concernant l'exercice 2016 mentionne que lors de son contrôle, il n'a pas rencontré d'élément lui permettant de conclure que les comptes annuels présentant un bénéfice net de fonctionnement de CHF 103'096.69 ne sont pas conformes au règlement sur la comptabilité des communes.

Comptes 2016

Ci-après, quelques commentaires généraux sur l'exercice écoulé; des commentaires plus détaillés pour les postes nécessitant des explications ont été insérés (en bleu) avec les comptes 2016.

L'exercice 2016 présente un excédent de revenu de CHF 103'096.69 après amortissements et réserves, alors que le budget prévoyait un excédent de revenu de CHF 4'075.00.

Les comptes présentent des totaux égaux de CHF 8'911'137.61 contre CHF 6'837'535.00 budgétisés. Le bilan totalise CHF 11'135'096.35 à comparer à 2015 CHF. 11'707'583.62.

L'amortissement obligatoire 2016 se monte à Fr. 206'450.00 et l'endettement bancaire a été réduit de CHF 435'000.00 pour se situer à CHF 6'955'000.00.

Un amortissement supplémentaire de CHF 500'000.00 a été réalisé pour la déchetterie selon les préavis 31/2015 et 08/2016.

Revenus

Impôts

Avec CHF 862'775.69 de différence par rapport au budget sur l'ensemble des impôts, y compris les impôts conjoncturels (dits aléatoires) dont l'évaluation est difficile, l'année est bonne. Selon l'Administration Cantonale des Impôts, la croissance des impôts sur le revenu et des impôts sur la fortune provient du pourcentage de dossiers traités (presque 100% entre 2012 et 2014, 76% pour 2015) et de la progression naturelle des revenus, le nombre des contribuables ayant augmenté dans les classes de revenu imposables supérieures. Cette embellie va générer un coût final estimé, pour la péréquation et la facture sociale 2016, de CHF 927'000.00, montant mis aux fonds de réserve concernés. N'oublions pas que 30% de l'impôt sur les frontaliers, 50% sur

les droits de mutation, 50% sur les successions et donations et 50% sur l'impôt sur les gains immobiliers seront reportés sur la facture sociale.

Impôts

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Revenu impôts	5'563'875.69	4'701'100.00	5'154'385.64

Immeubles financiers - revenu

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Revenu financier	433'490.30	430'950.00	448'572.00

Immeubles administratifs - revenu

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Revenu administratif	177'443.40	166'740.00	195'138.60

Charges

Les charges directement dépendantes de l'action de la Municipalité ont été bien maîtrisées et n'amènent pas de commentaires particuliers.

Les principales charges des associations intercommunales et de l'Etat de Vaud sont résumées ci-dessous.

Péréquation

*estimée	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Péréquation	*1'365'720.00	1'035'800.00	1'121'012.00

Association intercommunale Asse et Boiron

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Aide pour le sport	112'703.50	82'450.00	86'231.30

Instruction publique

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Primaire / 111 élèves	607'420.75	676'000.00	610'975.85
Secondaire / 47 élèves	278'309.80	296'000.00	315'460.35

Police

*estimée	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Police cantonale	*258'198.00	181'200.00	173'520.00

SDIS

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Nyon-Dôle	39'695.48	45'600.00	36'070.76

Sécurité sociale

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
AVASAD	100'260.00	101'400.00	91'876.85
AEE – buts optionnels	187'554.75	153'000.00	90'407.50

Facture sociale

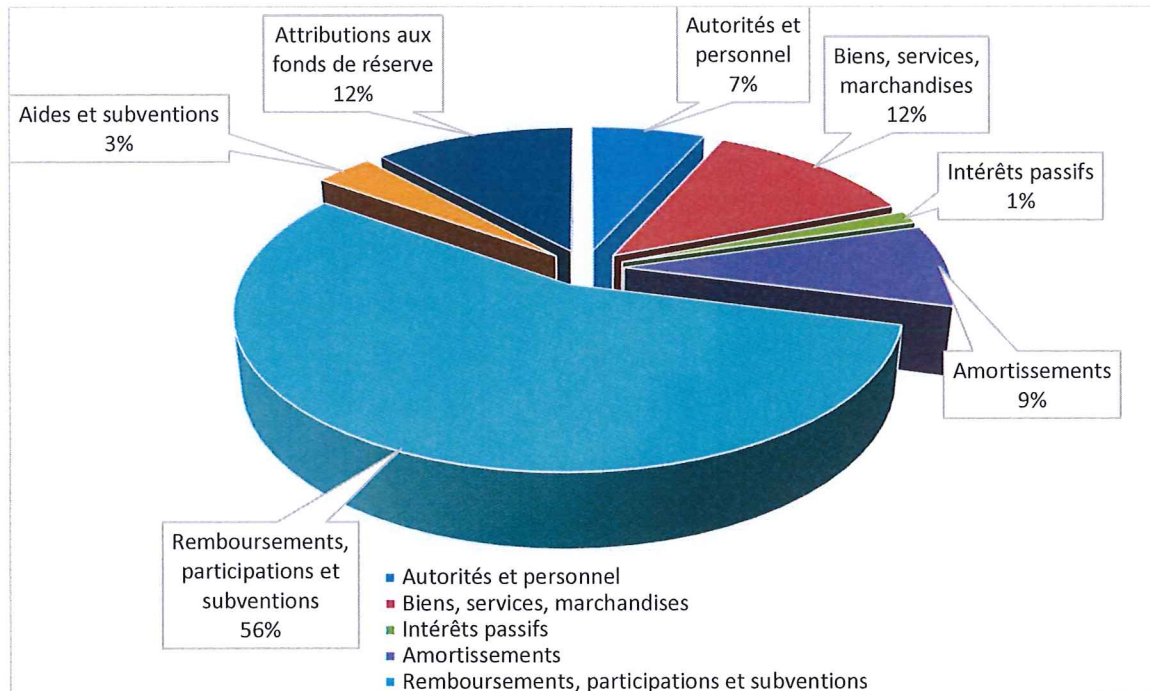
*estimée	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Facture sociale	*1'802'520.00	1'288'520.00	1'314'847.00

Cautionnements

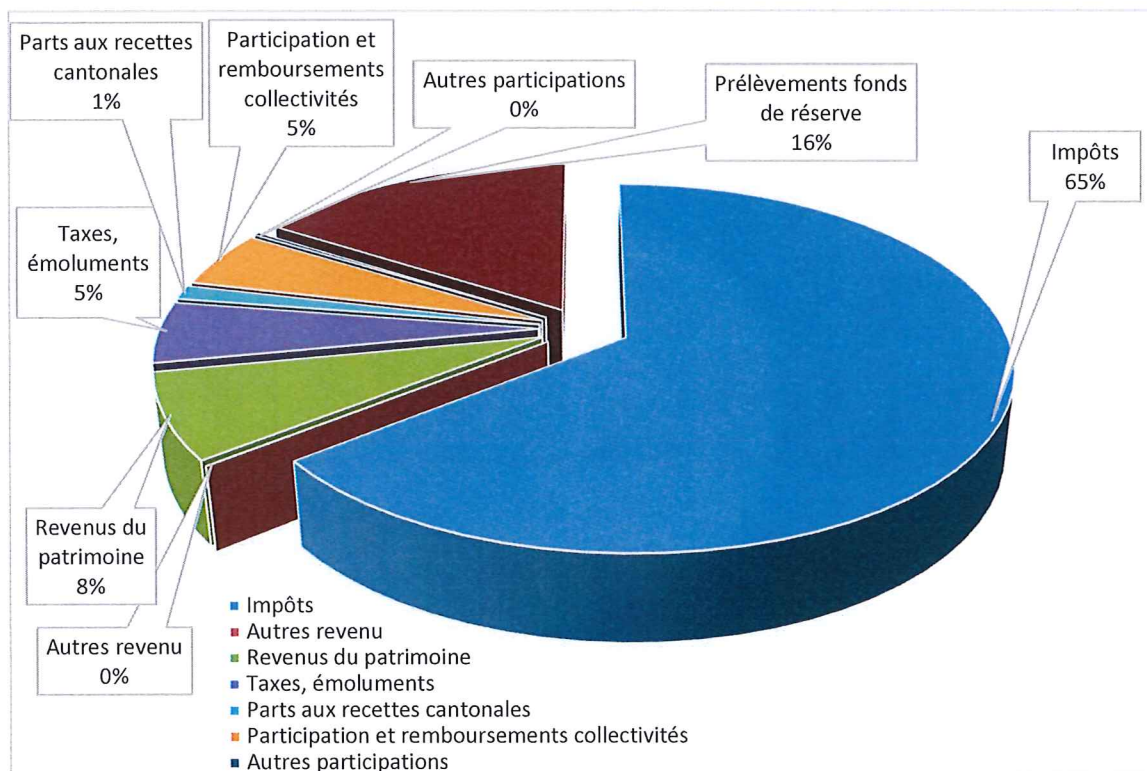
		2016	2015
AIAB		4'073'898.10	4'132'039.80
SITSE	autofinancé	0.00	2'552'226.00

Présentations par graphiques de revenus et des charges par nature et service

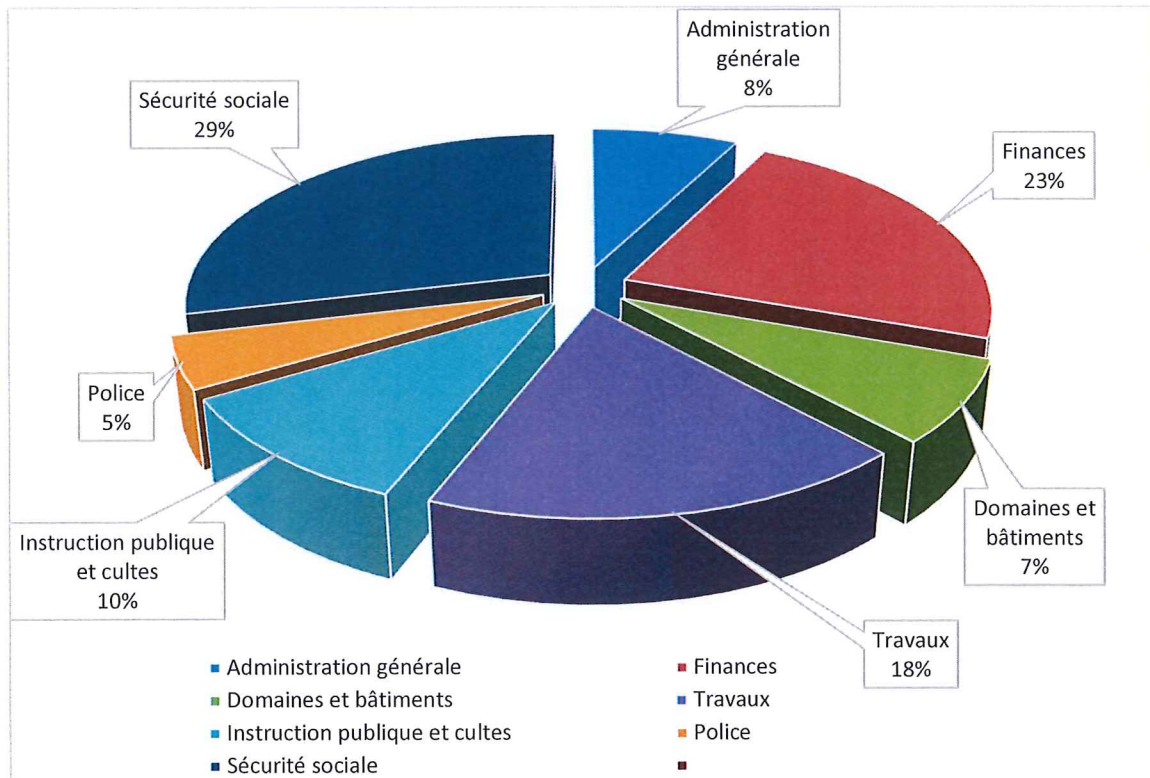
Charges par nature



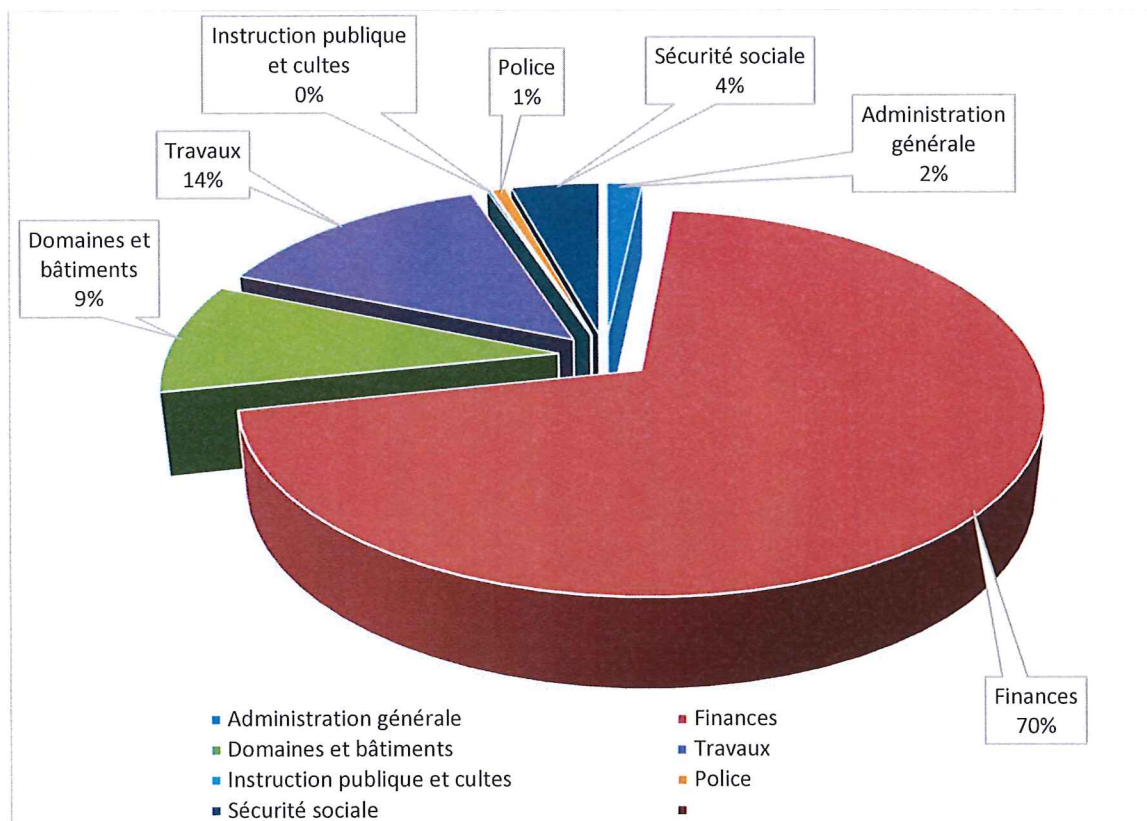
Revenus par nature



Charges par service



Revenu par service



Autre indicateurs

Taux d'imposition

64 ct par franc à l'Etat (aussi 64 points)

Valeur du point d'impôt (source BDI)

	2016	2015	2014
Net par habitant	86'749.00	80'427.00	72'277.00

Points d'impôt affectés

	2016	2015	2014
Facture sociale	19.52	13.31	18.99
Péréquation nette	13.97	12.14	16.51

Marge d'autofinancement

	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
Cash-flow	356'425.24	-151'935.00	1'088'815.49

Endettement net par habitant

	2016	2015	2014
Net par habitant	3'667.00	3'865.00	4'315.00

Fortune nette par habitant selon valeur au Registre Foncier

Fr. 4'905.00 (cet élément est à titre indicatif)

Préavis d'investissement

Réaménagement déchetterie

Crédit d'investissement 31/2015 voté par le Conseil communal le 5 mars 2015 d'un montant de CHF 538'380.00 et crédit d'investissement supplémentaire voté par le Conseil communal le 15 décembre 2016 d'un montant de CHF 49'295.08 soit un total de CHF 587'675.08

Coût final : Fr. 587'675.08

Subventions canton de Vaud CHF 95'126.00 brut (valeur en 2017).

Amortissement selon préavis CHF 500'000.00

Préavis de fonctionnement

Aucun

REPRÉSENTATIONS:

La Commune a été régulièrement représentée par la Municipalité dans les réunions suivantes (liste non exhaustive):

Assemblée des Syndics du district de Nyon

Convoquée à 4 reprises et présidée par le Préfet: parmi d'autres, les sujets suivants ont été traités:

- gestion des déchets,
- gestion des autorisations de tabac,
- information sur les comptes communaux, budgets, arrêtés d'imposition, plafond d'endettement,
- information du Conseil régional (CR), Association de Communes Vaudoises (AdCV) et Union des Communes Vaudoises (UCV),
- accueil des migrants,
- information sur le programme Easyvote,
- révision de la LATC,
- plafond d'endettement et cautionnement,
- Fête de la vigne,
- aide-mémoire pour les Autorités,
- happy hours, LADB, art. 50,
- Police cantonale du commerce, responsabilités et devoirs des communes.

Groupement des Syndics Asse et Boiron

Les Syndics se sont réunis à 4 reprises pour traiter des différents sujets concernant les neuf communes membres. Durant l'année 2016, les sujets suivants ont été abordés:

- transports publics – Bassin versant Asse et Boiron – NStCM,
- règlement sur le subventionnement des études musicales,
- AIAB – révisions des statuts – procédure et implication des communes membres,
- Participation financière à l'abattoir régional à Aubonne,
- Nyon Région Télévision (NRTV),
- cartes CFF,
- représentation des communes d'Asse et Boiron au sein du Comité de direction du Conseil régional,
- organisation du rallye pédestre Asse et Boiron 2016,
- relation avec le conseil de paroisse,
- projets d'investissements,
- recherche de personnel,
- protection juridique pour les communes,
- désherbage sans herbicide,
- réglementation des drones,
- introduction d'un système de « cartes à gratter » pour le stationnement journalier,
- fusion à 6,
- postulat de M. Jean-Robert Bettens AIAB,

- dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN),
- formation des élus,
- vente des droits distincts de propriété (DDP).

Union des Communes Vaudoises (UCV)

L'UCV est une association faîtière chargée de défendre les intérêts de ses membres et de les promouvoir devant les autorités et le public.

Ses objectifs sont:

- Sauvegarder les compétences des communes vaudoises.
- Promouvoir la formation des élus et des collaborateurs.
- Informer et consulter ses membres.
- Recueillir et faire connaître (après consultation) l'avis de ses membres sur les projets qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat.
- Représenter les communes membres auprès des autorités cantonales, des organismes publics ou privés.

L'UCV s'engage de manière proactive dans tous les dossiers où les compétences et les finances communales sont en jeu: elle porte une réflexion, propose des pistes, négocie des solutions et enfin suit leur concrétisation. Ce faisant, elle forge avec ses 278 membres l'avenir de l'ensemble des communes vaudoises.

L'UCV compte 278 communes sur les 309 communes vaudoises.

Représenter 90% des collectivités est un réel défi que l'UCV s'emploie à relever en gardant le cap sur deux objectifs essentiels: préserver la diversité des communes tout en visant l'intérêt général.

Thèmes abordés:

- accueil des élèves pour la pause de midi et transports scolaires,
- autonomie communale et promotion des énergies renouvelables,
- mieux comprendre la réforme de la péréquation proposée par le Conseil d'Etat,
- révision de la péréquation,
- répartition des attributions,
- responsabilité de la commune et des membres de la Municipalité,
- accueil de jour des enfants (LAJE),
- collaboration intercommunale,
- situation financières des communes en 2013-2014 en comparaison avec le canton,
- transmission des données personnelles des citoyens aux partis politiques,
- communication de la Police cantonale auprès du syndic ou du municipal de police lors d'un événement particulier,
- tarif de l'eau et épuration des eaux usées,
- recommandation en matière de plafond d'endettement,
- surdimensionnement d'une zone à bâtir – zone réservée et mesures conservatoires,
- procédure de permis de construire,

Conseil Régional du district de Nyon

Le Conseil régional est l'association des communes du district de Nyon. Il coordonne la planification régionale autour des thématiques interdépendantes que sont le territoire, la mobilité, l'environnement, le contexte socio-économique, la culture, le tourisme et le sport.

LES POINTS FORTS DES ACTIVITÉS DU CONSEIL RÉGIONAL EN 2016

Le Conseil régional consolide ses trois axes d'action: la construction institutionnelle avec de nouveaux outils de gestion, la réalisation de partenariats autour d'objectifs communs et l'accompagnement dynamique de projets.

- Des statuts renouvelés.
- L'entrée en force du Dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN), 37 communes ont adhéré au but optionnel.
- La reprise des actions de Télé-Dôle SA par le Conseil régional a permis de réorganiser cette entité en une société d'équipements touristiques et de redéfinir les conditions de mise en valeur du domaine skiable transfrontalier.
- La signature de la 3^e génération quadriennale du Grand Genève par les huit partenaires ouvre de nouvelles perspectives de financements de la Confédération.
- La validation du plan directeur régional opérationnel.
- Les engagements partenariaux :
 - Le programme des transports publics poursuit l'atteinte de ses objectifs.
 - Le succès de la phase test du Guichet mobile à Terre-Bonne qui accompagne les Plans de mobilité inter-entreprises. 16 entreprises ont signé une charte d'engagement.
 - La mobilisation d'une dizaine de partenaires en faveur du développement du tourisme de nature. La priorité est donnée à des projets de sport de nature et de sensibilisation à l'environnement.
- Le Conseil régional confirme encore son rôle de médiation et de conseils aux porteurs de projet:
 - Les réseaux agro-écologiques ont dédié 660 ha de surface agricole à la biodiversité : prairie, fleurs de foin, plantations indigènes.
 - Le contrat de corridor biologique lac-pied du jura qui renforce la biodiversité dans les secteurs non-agricoles.
 - 75 viticulteurs (à fin 2016) et plus de 300 agriculteurs, éleveurs et bouchers s'engagent pour maintenir leurs marchés de proximité grâce aux projets de la Maison des Vins de la Côte et de l'abattoir régional.

L'Assemblée du Conseil Intercommunal a été convoquée 5 fois.

GHOL – Hôpitaux de Nyon et Rolle / Association de soutien des Hôpitaux de l'Ouest lémanique

- 01.01.2016: Création d'une direction des soins unique (DSO) pour l'ensemble des établissements du GHOL (Hôpitaux de Nyon et Rolle, EMS « Les Jardins du Léman »).

- 27.01.2016: Acquisition d'un équipement de pointe pour détecter le cancer de la prostate. L'Hôpital de Nyon est le premier établissement en Suisse romande à se doter de cette technologie qui cible les tumeurs lors d'une biopsie.
- 01.02.2016: Entrée en service au GHOL du nouveau laboratoire de microbiologie.
- 30.06.2016: Certification de la Stroke Unit par la *Swiss Federation of Clinical Neuro-Societies* (SFCNS). L'unité neurovasculaire de l'Hôpital de Nyon est depuis la seule Stroke Unit certifiée du Canton de Vaud.
- 01.07.2016: Le site internet du GHOL fait peau neuve.
- 29.09.2016: Approbation du crédit d'investissement pour la rénovation complète et d'agrandissement du Centre de Pneumologie de Rolle.
- 01.01-31.12.2016: Préparation du Centre du sein de l'Hôpital de Nyon et inauguration en mars 2017.

AIAB (Association Intercommunale Asse et Boiron)

L'Association Intercommunale Asse-Boiron a pour missions:

- l'achat, la construction, le financement, la location, la gestion, l'entretien, la démolition ou la transformation des bâtiments du collège secondaire Elisabeth de Portes.
- l'exploitation de la piscine intercommunale à Chésereux, destinée au grand public, aux écoles et aux clubs sportifs.
- la participation à d'autres investissements et financements d'immeubles et d'infrastructures en relation avec un intérêt régional défini par elle-même.

Evénements :

- 21.01.2015: vernissage des 18 projets et proclamation des lauréats concernant la création d'un restaurant scolaire avec bibliothèque et médiathèque à l'établissement scolaire E. de Portes.
- 22.04.2016: inauguration de la place de sports.
- 24.04.2017: date prévue pour la pose de la première pierre.

Fusion

En début de législature les Syndics des 6 communes acceptantes se sont penchés sur la question « reste-t-il assez d'avantages pour une éventuelle fusion à 6 ? »

Bien sûr, même s'ils ont bien diminué, les avantages d'une fusion à 6 par rapport à 9 subsistent. Sont-ils cependant suffisants ? Les 6 Syndics (porte-paroles des 6 Municipalités) ont préféré jouer la carte de la prudence et ont décidé de laisser passer une ou deux législatures avant de remettre ce projet sur le métier.

L'ARAS (Association Régionale d'Action Sociale)

L'ARAS du district de Nyon est une association de Communes au sens de la Loi sur les Communes. Son siège est à Nyon et les 47 Communes du district en sont membres.

L'ARAS a deux buts principaux:

1. L'application de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003
2. L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'assurances sociales (RAAS).

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre social régional (CSR) pour ce qui concerne la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) et aux Agences d'assurances sociales (AAS) pour le RAAS.

À relever que depuis 2008, l'ARAS dispose d'un but optionnel auquel ont choisi d'adhérer les 11 Communes de Rolle et environs, consacré à la gestion d'un Réseau d'accueil de jour des enfants au sens de la LAJE. Ces 11 Communes ont toutefois décidé d'en démissionner avec effet au 31.12.2016, dans le but de réorganiser les activités liées à l'enfance, en créant une nouvelle association intercommunale « Enfance et Jeunesse », destinée au pilotage de « l'accueil de jour des enfants » et du « parascolaire » notamment. Le Réseau AJERE poursuivra donc son existence dans le cadre de cette nouvelle entité dès 2017.

CENTRE SOCIAL REGIONAL (CSR)

Le CSR a pour missions principales d'informer et d'orienter la population du district dans le réseau social régional et cantonal, et d'octroyer les prestations du Revenu d'insertion (RI), conformément à la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003.

Nombre de demandes RI (Revenu d'insertion):

Pour notre commune, le tableau ci-dessous montre le nombre de dossiers traités sur l'année, ainsi que le nombre de demandes pour lesquelles une décision de refus a été rendue:

	2016	2015	2014
Demandes	4	3	3
Refus	0	0	1

Agence d'Assurances Sociales (AAS)

Conformément au Règlement cantonal du 28 janvier 2004, les Agences d'assurances sociales ont pour mission de renseigner la population dans toute démarche concernant les droits et obligation en matière d'AVS/AI/APG/LVLAMal, ainsi que pour compléter et contrôler les demandes de subsides octroyés par l'Office vaudois de l'assurance maladie (OVAM).

Depuis le 1^{er} juillet 2016, un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de PC Familles a été ouvert au sein de l'AAS de Nyon. En effet, les AAS étaient chargées jusqu'ici de renseigner et d'enregistrer les demandes de prestations complémentaires pour les familles (et de rente-pont AVS), puis d'envoyer les dossiers pour décision à la Caisse cantonale de compensation. Sous l'impulsion du Département de la Santé et de l'Action Sociale, le dispositif délivrant ces prestations a été revu, laissant l'opportunité aux Régions d'ouvrir un CRD. Le CODIR de l'ARAS Nyon a fait ce choix, déterminant en matière de proximité des services à la population,

et a décidé d'ouvrir un tel centre à Nyon. Toutes les personnes du district sollicitant les PC Familles sont donc invitées à s'adresser à l'AAS Nyon, qui traite désormais le dossier dans son intégralité, de sa constitution à la décision d'octroi (ou de refus) de prestations.

Au vu des perspectives de la réforme 2020 de l'AVS et de la réorganisation de certaines tâches entre les divers services cantonaux et intercommunaux, il est apparu nécessaire de dimensionner différemment le dispositif des AAS à l'échelle du district, qui comptait jusqu'alors 4 sites.

Ainsi, au cours du 1^{er} trimestre 2016, les AAS de Coppet et de Rolle ont été fermées, la population étant invitée à s'adresser aux AAS de Nyon et de Gland.

A.E.E. (Association intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron)

L'AEE est organisée comme une commune, conformément à la loi sur les communes et ses statuts.

- Le Conseil Intercommunal (CI) est l'organe délibératif.
- Le Comité de Direction (CoDir) est l'organe exécutif.
- La Commission de Gestion (CG) est l'organe de contrôle financier.

Les buts de l'Association :

- **Principal** : de pourvoir au fonctionnement de l'instruction publique primaire et secondaire des enfants des communes associées fréquentant l'Etablissement scolaire E. de Portes, conformément aux dispositions légales en la matière, notamment de la loi scolaire et de son règlement d'application.
- **Optionnels** : la mise en œuvre d'activités touchant à l'enfance et à l'école. Ces derniers buts ne pouvant être poursuivis que par les communes qui le souhaitent.
- **Actuels** : Principal: scolaire
Optionnel: Réseau Asse et Boiron

- But scolaire

La loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO) définit les rôles entre le canton et les communes.

L'Association a notamment les rôles suivants :

- les relations avec la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO),
- les relations avec la Direction de l'Etablissement Scolaire E. de Portes (ESEP),
- les relations avec les entreprises de transport,
- l'organisation et la mise en place des transports scolaires,
- la mise à disposition des différents bâtiments à l'ESEP,
- l'application des articles 63 et 63a de la Constitution Vaudoise.

- But du Réseau Asse et Boiron

Le Réseau a été reconnu le 10 décembre 2008 par la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE).

Conformément à la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE), la reconnaissance a été renouvelée en début d'année 2015.

Il compte les trois accueils définis par la loi (LAJE) :

- **Accueil collectif préscolaire**
Deux crèches,

- La Galiote à Eysins,
- Les Papillons à Crassier.
- **Accueil Familial de jour (AFJ)**
Les Accueilantes en Milieu Familial (AMF) sont gérées par la Ville de Nyon, par le biais d'une convention.
- **Accueil collectif parascolaire**
L'Unité d'Accueil Pour Ecolier (UAPE) Asse et Boiron est présente sur quatre lieux d'accueil :
 - Les Z'Eysinous à Eysins,
 - Les P'tits Lézards à Gingins,
 - Tournicotty à Chésereux,
 - La Boîte à Malices à La Rippe.

Le Conseil d'Etablissement (CET)

Le Conseil d'Etablissement de l'Etablissement Scolaire E. de Portes est placé sous la responsabilité de l'AEE. Il est actif depuis la rentrée scolaire 2011-2012.

Il se compose de quatre groupes de quatre personnes représentant, à parts égales :

- les autorités communales ou intercommunales ; l'un de ses membres en assume la présidence ;
- les parents d'élèves fréquentant l'ESEP ;
- les représentants des sociétés locales organisant des activités pour les enfants en âge de scolarité ;
- les représentants des professionnels actifs au sein de l'ESEP.

Le règlement du CET de l'Etablissement Scolaire E. de Portes a été adopté le 22 septembre 2010 par le Conseil Intercommunal de l'AEE et approuvé le 26 octobre 2010 par la Cheffe du Département de la formation et de la culture, Madame Anne-Catherine Lyon.

SADEC (Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte)

Constituée le 17 mars 1994, la SADEC a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement et l'incinération des déchets urbains, artisanaux, industriels, des boues d'épuration et de tous les autres résidus.

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte et de traitement des déchets.

La SADEC remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi vaudoise sur les déchets du 5 septembre 2006, pour le périmètre de gestion de « La Côte ».

SADEC couvre un périmètre regroupant 60 communes de la Côte et du Pied du Jura.

ORPC (organisation régionale de la protection civile)

L'organisation de protection civile (ORPC) du District de Nyon est organisée en bataillon. Jusqu'à l'an passé ce bataillon comptait 700 hommes répartis dans 7 compagnies. Courant 2016 ce nombre a tranquillement augmenté pour arriver à 820 hommes regroupés en 6 compagnies.

Les activités de l'ORPC s'orientent invariablement sur :

- 1/ Instruction.
- 2/ Interventions en faveur de la collectivité.
- 3/ Interventions en situation d'urgence.

1/ **L'instruction** s'est étendue sur **65 jours** non consécutifs, a mobilisé **1'170 personnes** représentant **3'415 jours de service**.

2/ **Les engagements pour tiers** se sont étendus sur **29 jours** non consécutifs, ont mobilisé **328 personnes** représentant **1'447 jours de service**.

3/ Pas d'intervention en situation d'urgence en 2016

Caserne

La protection civile de Nyon a enfin pu acquérir un droit distinct permanent sur le bâtiment des antennes de Prangins, anciennement baptisé Centre des Emetteurs de Prangins.

Depuis le 1^{er} juillet des travaux ont été entrepris et à mi-décembre la phase délicate du déménagement commençait même si les locaux n'étaient pas tout à fait terminés.

Une fois installé, le site a été rebaptisé avec l'acronyme

CEP

Centre d'Engagement de Prangins

Clinique dentaire

La clinique itinérante scolaire permet un dépistage sur l'ensemble des enfants scolarisés et offre également un service de soins refacturé aux parents.

SDIS Nyon-Dôle (service de défense incendie et secours)

Statistique 2016 du SDIS Nyon-Dôle

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, les groupes d'intervention des 4 sites opérationnels du SDIS Nyon-Dôle, ont été alarmés à 445 reprises.

S'il fallait retenir un élément moteur de cette année 2016, c'est la première revue du SDIS Nyon-Dôle. Cette année restera une année importante dans l'histoire de la jeune SDIS.

Un autre élément marquant de cette année 2016 a été l'inauguration de la nouvelle caserne de Genolier le 1^{er} novembre. C'est une magnifique réalisation qui dote maintenant le site de Genolier d'un outil de travail performant et moderne adapté à ses missions.

Le site de Bonmont est composé d'une section DAPY qui intervient sur les communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Crassier, Chésereux, Gingins et La Rippe. « DAPY » signifie que les sapeurs sont autonomes pour de nombreuses interventions, par exemple : inondation, sauvetage, aide au portage. Pour les autres critères comme par exemple les incendies, le DAP intervient avec l'appui du DPS de Nyon.

L'effectif au 1^{er} janvier 2016: 47 sapeurs.

Exercices du DAP:

Les membres du DAP se sont formés aux domaines de base et aux missions attribuées lors de 3 exercices répartis sur des soirées et samedis. Les thèmes traités ont été:

- Extinction et moyens à dispositions;
- Déploiement et transport d'eau;
- Inondations.

Formation des cadres:

Les officiers et sous-officiers ont pu parfaire leur technique sur la gestion des inondations.

En termes de statistiques au 31 décembre 2016:

- 609 heures d'exercices avec les cours de cadres.

Manifestations:

Le DAP a été mandaté pour les manifestations suivantes :

Manifestations communales :

- La garde du 1^{er} août a été assurée par des équipes qui se sont rendues sur les sites des feux des communes de Borex, La Rippe, Chésereux et Gingins assurant ainsi qu'une présence directe auprès de la population.

Manifestations privées :

- Le Troc de printemps et d'automne à Chésereux;
- Le concours Hippique à Gingins;
- 4 soirées de concert à l'Abbaye de Bonmont;
- La course de vélo de la Barillette;
- L'inauguration de la déchetterie Intercommunale à Gingins;
- La Disco à Chésereux.

Interventions et faits marquants:

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, les groupes du DAP de l'OI Bonmont sont intervenus à 12 reprises, réparties comme suit:

Incendies	6
Sauvetage	0
Inondations	3
Alarme automatique	1
Divers	2

L'intervention la plus marquante en 2016 fut l'incendie de la cuisine du Syndic de Crassier le soir du Conseil Communal, le 17 décembre!

ACP (Association couvert à plaquettes)

Il faut rappeler que l'adhésion à cet organisme a été décidée comme roue de secours pour l'alimentation du complexe scolaire en cas de difficulté avec le couvert de La Rippe.

INFORMATION SUR:

Parcs

- a) La place de jeux centrale connaît toujours un énorme succès, vu son emplacement et son cadre. Bien sûr, elle engendre son lot de nuisances (bruit et propreté), que des contrôles du service de surveillance n'élimineront pas tous. Désormais, l'éclairage de la place est stoppé à 22h00.
- b) La place de sports de l'AIAB jouit d'un succès magnifique. Là aussi, une surveillance du site s'est révélée indispensable.

Promenades

La Municipalité a acquis une épareuse d'occasion qui permet de faucher les bords de routes et de chemins. Ces banquettes ne seront entretenues en principe qu'à partir du 15 juin.

Tout comme la balayeuse, cette machine sera rachetée pour moitié par la commune de Borex.

Déchetterie

La nouvelle déchetterie a été inaugurée en novembre 2015. Elle semble donner entière satisfaction aux usagers. Avec 4 jours d'ouverture par semaine, elle est aussi une des plus accueillantes de la région. Quelques erreurs de jeunesse (entrée trop exigüe – danger autour des bennes) ont été corrigées en 2016, qui a vu également la construction d'un local de troc très apprécié.

Sécurité

Sans qu'on s'en aperçoive, les patrouilles du SDS parcourent notre village à des heures irrégulières. Un autre service surveille l'établissement scolaire. La présence des douaniers lors des contrôles volants reste une forme de dissuasion, tout comme la surveillance mutuelle des habitations.

L'engagement d'un ASP (assistant de sécurité public) dès novembre 2015 en collaboration avec les communes d'Eysins, Gingins, Borex et bientôt La Rippe, a permis également de renforcer la sécurité et de faire respecter la législation, notamment routière.

Il est également chargé de surveiller, selon ses disponibilités, les arrêts de bus scolaires.

Il peut depuis l'adoption par le Conseil Communal des règlements sur le parage, faire respecter les durées de stationnement et ainsi diminuer les voitures ventouses.

Police des constructions

Permis de construire délivrés en 2016 (enquête publique, dispensé, autorisation municipale):
17 permis de construire, dont 4 enquêtes publiques (STI) – 7 dispensés (72d RLATC), 6 autorisations municipales – 10 permis d’habiter ou d’utiliser.

Nous travaillons toujours avec le Service Technique Intercommunal (STI) qui regroupe 34 communes au moyen d’une convention datant de 1989. Dirigé par M. Thierry Genoud, architecte, le STI est chargé du contrôle, du respect des dispositions légales, de l’examen et du suivi des dossiers de construction. Il facilite ainsi la tâche des municipalités et des prises de décisions qui leur incombent.

Routes

Le giratoire de l’Aqueduc donne satisfaction; la priorité accordée aux véhicules descendant de La Rippe permet aux bus TPN de respecter l’horaire le matin.

Au retour des frontaliers, la situation est un peu plus difficile, mais les chauffeurs sont moins stressés le soir que le matin! Des contacts avec le Conseil Régional ont été agendés pour le début 2017 pour étudier la réalisation et le financement du giratoire nécessaire au croisement route de Nyon et route de Genève.

L’entretien général des routes a été planifié dans le cadre du plan d’investissement de la législature. Les premiers tronçons réalisés seront le chemin des Vuattes (accès déchetterie) et le chemin des Artisans en 2017.

Comme prévu, le passage à 60 km/h. sur le tronçon rectiligne de la route de Genève a donné entière satisfaction aux automobilistes et semble vraiment évident pour tous. Les rappels font que, comme prévu, la limitation est vraiment respectée.

Le 60 km/h. a été acquis de haute lutte avec les Services de l’Etat! Faudra-t-il la même pression pour limiter, à plus ou moins brève échéance, la vitesse à la rue de la Tour à 30 km/h.?

Dans cette rue justement, le projet de création d’un trottoir et d’une piste cyclable est bloqué par diverses oppositions. La Municipalité prendra contact avec les riverains avant de demander au Conseil communal de lever les oppositions.

Rappelons que sur ce tronçon des travaux de réfection du réseau d’eau potable deviennent tranquillement urgents!

Eau sous pression ESP et compteurs

Le 1^{er} janvier 2016, les SITSE (Services industriels de Terre Sainte et Environs) ont reprise entièrement le réseau ESP après celui des EC et EU.

Ce « mariage en communauté de biens » est l’aboutissement de longues fréquentations.

Rappelons très succinctement les raisons de cette cession :

- la distribution d'eau potable devient toujours plus contrôlée (à raison) et les petites entités ont toujours plus de peine à assurer une exploitation digne de ce nom.
- de très gros frais attendent notre commune pour la remise en état de son réseau: participation au détournement de notre village de la conduite principale des SITSE, renouvellement complet de la conduite du réservoir des Battantes à la Scie du Verger, réfection du réseau de la rue de la Tour, etc.
- logique de céder le réseau ESP après avoir remis le réseau EU.

Eaux claires et usées EC + EU

Certains citoyens se sont étonnés de l'augmentation des tarifs. A ceux-ci, nous disons :

- depuis longtemps, le prix de l'eau à Crassier était un des plus bas de la région,
- les investissements très importants qui attendaient la commune en cas de conservation du réseau auraient inmanquablement eu une incidence sur le prix de l'eau,
- comme pour l'énergie, l'eau la meilleure marché est celle que nous ne consommons pas !

Bâtiments communaux

Tous les bâtiments communaux sont régulièrement entretenus. Ils sont en bon état, sauf bien entendu l'ancienne gare et ses dépôts.

Un nouveau projet sera présenté en 2017. Il permettra peut-être d'englober une véritable épicerie ou un dépôt de pain / tea-room? La poste également, qui va quitter Borex, est intéressée à ouvrir une agence postale à Crassier.

Finalement, le retard du projet aura peut-être du bon!

Cimetière intercommunal

Difficile de parler d'inauguration pour un cimetière, mais les communes de Borex et Crassier ont marqué en novembre la fin des travaux de réaménagement du cimetière intercommunal.

Une fontaine, une prairie fleurie, un joli pavé rendent ce lieu plus serein. Le jardin du souvenir complète les possibilités d'inhumation: tombe à la ligne, tombe cinéraire, colombarium et cendrier.

Temple et salle de paroisse

- a) Le temple appartient à la paroisse de la Dôle, mais son entretien incombe aux quatre communes qui faisaient partie de la paroisse de Crassier.
C'est donc pour Arnex, Borex, La Rippe et Crassier un lourd tribut avec un chauffage obsolète et une façade bientôt décrépie !
- b) La salle de paroisse appartient aussi à la paroisse de la Dôle, mais là ce sont les neuf communes de la paroisse qui assurent l'entretien.

Celle de Crassier a été agréablement rafraîchie et une isolation de la cuisinette évite désormais les odeurs de moisi !

Bœuf Rouge

Depuis novembre, deux jeunes ont repris l'exploitation du Bœuf Rouge. Nous leur souhaitons plein succès et les invitons à soigner le côté populaire d'un établissement communal, en tous cas dans la partie bistro.

Ancienne scierie

Les différentes salles mises à disposition du public ou des sociétés sont toujours très prisées. La crèche « Les Papillons » a remplacé l'école enfantine, au grand dam des parents d'enfants d'âge préscolaire et à la satisfaction des parents de tous jeunes enfants ! L'AEE occupe désormais les locaux, faisant de Crassier le centre scolaire d'Asse et Boiron !

Personnel

La Municipalité souhaite la bienvenue à Mme Claire Schenkel qui a rejoint l'équipe de notre Administration communale le 8 août 2016 en qualité de secrétaire adjointe à 50 %.

Elle tient à remercier tous ses collaborateurs qui se dépensent sans compter pour la bonne marche de la commune et donc pour le bien de la communauté.

Police et contrôle des habitants

Population

	2016	2015
Population	1198	1184
Nombre de ménages	447	440

Mutations

	2016		2015	
	Arrivées	Départs	Arrivées	Départs
Arrivées/Départs	111	102	94	64
Naissances	10		7	
Décès	3		6	

Délivré:	2016	2015
Pièces d'identité	31	38
Permis pour étrangers	101	130

Octroi de la nationalité suisse et droit de cité vaudois en 2016

- 25 dossiers de demande de naturalisation ont été déposés.

- 25 candidats ont obtenu la naturalisation.

Selon la loi sur la protection des données nous ne pouvons pas divulguer le nom des personnes concernées.

Manifestations principales de la vie associative

Cérémonie des vœux de l'An nouveau
Brûlage des sapins
Lan Party
Soirées de gym
Vide-grenier
Sortie des Anciens
Fête de la Bière
Fête Nationale – Borex/Crassier
Pique-nique
Course pédestre Asse et Boiron
Désalpe
Halloween
St. Nicolas
Veillée de Noël

Un coup d'œil sur l'état civil

Les doyens du village:	
	Mme PARÉAZ Edmée (1916)
	M. VULLIET Pierre (1930) Avril

Les naissances:	
06.02.2016	GÄCHTER Lukas
23.03.2016	COCHRANE Taylor
15.04.2016	DURET BOURGOZ Mathieu
22.06.2016	SIGRIST Liam
22.07.2016	HAUSSER Elisa
29.07.2016	BADER Antoine
05.08.2016	RUSTERHOLZ Mauro
03.10.2016	RIGAMONTI Mélusine
27.10.2016	GABRIELI Alessio
11.11.2016	BRUNNER Eliza

Les décès:	
12.02.2016	MAULER Serge
22.04.2016	GROSJEAN Robert
11.12.2016	SCHRÖDER Odile

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- dans sa séance du 15 juin 2017
- vu le préavis municipal N° 9/2017 – 17 mai 2017 – sur les comptes au 31.12.2016
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- **considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE.

- 1. D'approuver le préavis 9/2017 – Rapport de gestion et comptes exercice 2016**
- 2. d'approuver les comptes de l'exercice 2016 tels que présentés,**
- 3. de donner décharge à la Municipalité et au Boursier de Crassier de leur gestion pour l'exercice 2016.**



Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 17 mai 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
S. Melly

La Secrétaire:
B. Isabettini



Annexes :

Comptes et bilan 2016
Rapport de la fiduciaire
Plan des dépenses d'investissement
Inventaire du patrimoine
Inventaire des titres & papiers-valeurs
Inventaire des associations intercommunales

Art. 44/Règlement Conseil communal: *La Municipalité est informée de la date des séances de toute commission*
Délégué municipal à convoquer: M. S. Melly, Syndic et le boursier M. M.-H. Berlie.